



LA CHAISE-DIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du conseil municipal sous la présidence de Armelle SAVINEL, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 18 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : SAVINEL Armelle, SPECEL Gérard, TISSIER Alice, CARESMIER Guillaume, CHAMBON Régine, DEHEPPE Marie, DUPON Dominique, LAVERROUX Yannick, MARION Olivier, ROSSI Patrick, VIALANEIX Bernard, BOUDET Gérard, FLEURY Carine

Excusé ayant donné procuration : ABONDANCE Aurélie à SAVINEL Armelle, FRAIOLI Marine à CHAMBON Régine

Secrétaire de séance : DEHEPPE Marie

2026-077 - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 236

Rapporteur : SAVINEL Armelle

Mr Guillaume CARESMIER demande à ce que le vote soit au scrutin secret, les conseillers présents sont d'accord à l'unanimité

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes lors de ses séances des 15 octobre 2025 et ultérieures :

Il a d'abord autorisé la vente de la parcelle cadastrée AI 236 à Monsieur Yannick LAVERROUX. Ensuite, il a souligné la nécessité de borner cette parcelle pour garantir l'accès aux parcelles voisines.

Par ailleurs, Monsieur Eric MARREL a demandé, le 7 septembre 2026, à acheter une bande de terrain le long de sa propriété (parcelle AI 231).

Après passage à l'urne et dépouillement, les résultats constatés sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

Résultats du scrutin :

7 bulletins Pour
8 bulletins Contre

Suite au résultat du scrutin défavorable :

La vente d'une partie de la parcelle AI 236 (située aux Chapus) à Monsieur Eric MARREL est refusée

Pour : 7 Contre : 8 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Armelle SAVINEL, Maire



Le secrétariat de séance,
Marie DEHEPPE, Conseiller

